

Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge 10150 Charmont Sous Barbuise <u>Tél</u>: +33.(0)3.25.41.04.05

Email: contact@mon-droguiste.com Web: www.mon-droguiste.com

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 17.06.2025 *Date d'impression : 17.06.2025*

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: ACIDE CAPROÏQUE
- · Description acide caproïque/acide hexanoïque
- · Numéro CE: 205-550-7
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation

Peinture

Produit intermédiaire pharmaceutique

Agents aromatisants

Fragrance

Additifs pour aliments

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:



Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge 10150 Charmont Sous Barbuise Tél: +33.(0)3.25.41.04.05 Email: contact@mon-droguiste.com Web: www.mon-droguiste.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Orfila +33.(0)1.45.42.59.59

2 Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1C H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

Page: 1/9

Date d'impression : 17.06.2025 selon 1907/2006/CE, Article 31 Révision: 17.06.2025

Nom du produit: ACIDE CAPROÏQUE

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

• **PBT**: Non • **vPvB**: Non

3 Composition/informations sur les composants

- · 3.1 Caractérisation chimique: Substances
- · No CAS Désignation

Caproic Acid

- · Code(s) d'identification
- · Numéro CE: 205-550-7

4 Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Poudre ABC

Mousse

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

(suite page 3)

Date d'impression : 17.06.2025 selon 1907/2006/CE, Article 31 Révision: 17.06.2025

Nom du produit: ACIDE CAPROÏQUE

(suite de la page 2)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 4)

Date d'impression : 17.06.2025 selon 1907/2006/CE, Article 31 Révision: 17.06.2025

Nom du produit: ACIDE CAPROÏQUE

(suite de la page 3)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.
- · Protection des mains:



Gants de protection

Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation. Utiliser des gants en matériau stable (ex: nitrile) - éventuellement tricotés afin qu'ils soient plus confortables à porter.

Non applicable.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales
- · Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Selon désignation produit

· Odeur: Désagréable · Seuil olfactif Non déterminé

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· Changement d'état

· valeur du pH:

Point de fusion/point de congélation: Ca -4 °C Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 203 °C

· Point d'éclair 104 °C

· Inflammabilité (solide, gaz):

La substance n'est pas inflammable.

• Température d'inflammation: 380 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Pression de vapeur à 25 °C: ≤0,058 hPa

(suite page 5)

Date d'impression : 17.06.2025 selon 1907/2006/CE, Article 31 Révision: 17.06.2025

Nom du produit: ACIDE CAPROÏQUE

	(suite de la page
· Densité à 20 °C:	0,93 g/cm³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau à 25 °C:	10,3 g/L
· Coefficient de partage: n-octanol/eau à 25 °C:	1,92 log Pow
· Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	3,2 mPas
Cinématique:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique Stable à la température de l'environnement
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation.
- · 10.4 Conditions à éviter Voir la section 7 pour obtenir des informations sur une manipulation sûre
- · 10.5 Matières incompatibles: Voir la section 7 pour obtenir des informations sur une manipulation sûre
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Gaz/vapeurs irritants

11 Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë				
Oral	LD50	6440 mg/kg bw/day (rat)		
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg bw/day (rat) (OECD 402,CAS 334-48-5)		

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Pas de données disponibles
- · Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Toxicité pour la reproduction

Oral NOAEL (fertility) >1,000 mg/kg bw/d (OECD 422)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Pas d'information disponible

(suite page 6)

Date d'impression : 17.06.2025 selon 1907/2006/CE, Article 31 Révision: 17.06.2025

Nom du produit: ACIDE CAPROÏQUE

(suite de la page 5)

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:		
EC50 (48h)	72 mg/L (daphnia magna) (OECD 202)	
LC50 (96h) (statique)	88 mg/L (PIM) (OECD 203)	
ErC5(72h)	56,4mg/L (pseudokirchnerella subcapitata) (OECD 201)	

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Ne s'accumule pas significativement dans les organismes.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non
- · vPvB: Non
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA UN2829
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 2829 ACIDE CAPROÏQUE

· IMDG, IATA CAPROIC ACID

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, IMDG, IATA



· Classe 8 Matières corrosives.

· Étiquette

(suite page 7)

Date d'impression : 17.06.2025 selon 1907/2006/CE, Article 31 Révision: 17.06.2025

Nom du produit: ACIDE CAPROÏQUE

	(suite de la page
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	80
· No EMS:	F- A , S - B
· Segregation groups	Acids
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II d	le e
la convention Marpol et au recueil IBC	- -
· Nom de produit	Acide caproïque
· Catégorie de pollution	Y
· Type de navire	2
· Indications complémentaires de transport:	
$\cdot ADR$	
· Catégorie de transport	3
· ''Règlement type'' de l'ONU:	UN 2829 ACIDE CAPROÏQUE, 8, III

15 Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



GHS05

- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 8)

Date d'impression : 17.06.2025 **selon 1907/2006/CE, Article 31** Révision: 17.06.2025

Nom du produit: ACIDE CAPROÏQUE

(suite de la page 7)

· Prescriptions nationales:

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substance fiche complète pays positif

USA (TSCA), Canada (DSL), Europe (EINECS), Japan (ENCS):2-608, Australia (AICS), Korea (ECL):KE-12855, China (IECSC), Philippines (PICCS), New Zealand (NZIOC), Taiwan (CSNN)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

16 Autres informations

- · Service établissant la fiche technique: Product safety department.
- · Contact: poc@pacificoleo.com
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

* Données modifiées par rapport à la version précédente Révision 3 (17.06.2021)

Annexe: Scénario d'exposition

- · Désignation brève du scénario d'exposition
- · Secteur d'utilisation

Substance pour la fabrication industrielle de préparations/mélanges.

Substance pour la fabrication commerciale de préparations/mélanges.

Substance pour la fabrication de préparations/mélanges du consommateur.

- · Conditions d'utilisation Conformément aux instructions d'utilisation.
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange Matière première.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur

Aucune mesure particulière n'est requise.

Conserver hors de portée des enfants.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
- · Mesures personnelles de protection

Eviter tout contact avec la peau.

(suite page 9)

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.06.2025 selon 1907/2006/CE, Article 31 Révision: 17.06.2025

Nom du produit: ACIDE CAPROÏQUE

(suite de la page 8)

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

Gants de protection

Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation. Utiliser des gants en matériau stable (ex: nitrile) - éventuellement tricotés afin qu'ils soient plus confortables à porter.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· Mesures pour la protection du consommateur

Assurer un marquage suffisant.

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

· Mesures de protection de l'environnement

· Eau

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

- · Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

ED